

## Communiqué de presse

Berne, le 21 avril 2016

### La flexibilité du marché du travail, une chance pour les travailleurs âgés

**Le meilleur garant d'un faible taux de chômage est un marché du travail souple et libéral. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les travailleurs âgés qui, en Suisse, sont plus fortement présents sur le marché de l'emploi que dans les autres pays. L'Union suisse des arts et métiers usam l'a relevé lors de la deuxième Conférence nationale sur les travailleurs âgés. Toute intervention réglementaire dans ce domaine, telle qu'une protection contre le licenciement, ne peut être que contre-productive, raison pour laquelle l'usam s'y oppose.**

Les travailleurs âgés ont de bonnes chances sur le marché de l'emploi en Suisse et, souvent, ils bénéficient même de conditions de travail plus stables que les jeunes. Tel est, une fois encore, le constat de la deuxième conférence nationale sur les travailleurs âgés. La bonne intégration des travailleurs âgés au marché du travail est essentiellement le fruit de l'engagement personnel de chacun d'eux, et c'est justement à ce sens de la responsabilité individuelle que l'usam en appelle.

Pour améliorer encore la situation des travailleurs âgés, la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse mise sur le renforcement de la formation professionnelle supérieure. Certains projets, tels que l'attestation individuelle de compétences (AIC) et la reconnaissance de l'expérience professionnelle (validation des acquis), ont pour but de permettre aux personnes ne possédant pas de diplôme professionnel reconnu de mieux s'intégrer à la vie professionnelle.

L'usam demande aussi que le soutien financier octroyé aux personnes suivant des cours de préparation dans le cadre de la formation professionnelle supérieure soit accru, à hauteur de 400 millions de francs. Les étudiants de la formation professionnelle supérieure ne doivent plus être pénalisés par rapport à ceux qui suivent les filières universitaires.

Quant à certaines exigences formulées, qui demandent de prévoir une protection des personnes âgées contre le licenciement ou des dispositions spéciales dans les conventions collectives de travail, l'usam y est opposée. Les bilans professionnels et les mesures éventuelles de perfectionnement sont des sujets qui relèvent de la concertation entre l'employeur et le travailleur.

### Renseignements complémentaires

**Jean-René Fournier**, vice-président, conseiller aux Etats, tél. 058 280 68 98, mobile 079 690 09 98

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, conseiller national, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Dieter Kläy**, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

**Numéro 1:** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME.